

En sa qualité de banque centrale indépendante, la Banque nationale suisse (BNS) conduit la politique monétaire du pays. Conformément à la Constitution et à la loi, elle doit se laisser guider par l'intérêt général du pays et donner la priorité à la stabilité des prix en tenant compte de l'évolution de la conjoncture. Elle établit ainsi une condition fondamentale pour l'évolution de l'économie.

Mandat

La stabilité des prix est une condition importante de la croissance et de la prospérité. L'inflation et la déflation entravent par contre le développement de l'économie: elles compromettent le rôle des prix, lequel consiste à allouer la main-d'œuvre et le capital en vue de maximiser la productivité, et provoquent une redistribution des revenus et des richesses. La BNS assimile la stabilité des prix à une hausse annuelle inférieure à 2% des prix à la consommation. La déflation, c'est-à-dire une baisse durable du niveau des prix, est elle aussi contraire à cette définition. Une prévision d'inflation à moyen terme sert de principal indicateur pour les décisions de politique monétaire.

Stabilité des prix

La BNS met en œuvre sa politique monétaire en gérant les liquidités sur le marché monétaire ainsi qu'en fixant la rémunération des avoirs à vue et, partant, en agissant sur le niveau des taux d'intérêt. Son taux de référence est le Libor à trois mois pour le franc. Si nécessaire, elle intervient également sur le marché des changes afin d'influer sur les conditions monétaires.

Mise en œuvre de la politique monétaire

La BNS exerce le monopole d'émission des billets de banque. En fonction des besoins du trafic des paiements, elle approvisionne l'économie suisse en billets répondant à des exigences élevées tant sous l'angle de la qualité que de la sécurité. A la demande de la Confédération, elle met également les pièces en circulation.

Approvisionnement en numéraire

Dans le domaine des paiements sans numéraire, la BNS met l'accent sur les opérations entre les participants au Swiss Interbank Clearing (SIC). Ces paiements sont exécutés dans le système SIC au moyen des comptes de virement à la BNS.

Paiements sans numéraire

La BNS gère les réserves monétaires, lesquelles constituent la majeure partie de ses actifs. Ces réserves lui permettent de disposer en tout temps de la marge de manœuvre nécessaire sur le plan monétaire. Leur volume résulte essentiellement de la mise en œuvre de la politique monétaire.

Gestion des actifs

La BNS contribue à la stabilité du système financier. Afin d'accomplir cette tâche, elle analyse les sources de risques pour le système financier et signale tout éventuel besoin d'agir. En outre, elle collabore à la conception et à la mise en œuvre d'un cadre réglementaire pour la place financière et surveille les infrastructures des marchés financiers reconnues d'importance systémique.

Stabilité du système financier

Aux côtés des autorités fédérales, la BNS remplit sa mission dans le domaine de la coopération monétaire internationale et apporte une aide technique.

Coopération monétaire internationale

La BNS fournit également des services bancaires à la Confédération. Pour le compte de cette dernière, elle exécute et reçoit des paiements, émet des créances comptables à court terme et des emprunts, assure la conservation de titres et passe des opérations sur le marché des changes.

Services bancaires en faveur de la Confédération

La BNS dresse des statistiques sur les banques, les marchés financiers, la balance des paiements, les investissements directs, la position extérieure nette et les comptes financiers de la Suisse.

Statistique